



L'origine « VÉRITABLE » du 8 mars

Journée internationale des droits des femmes

Connue pendant des décennies comme la « Journée internationale de la femme » ou la « Journée internationale des femmes », la date du 8 mars est maintenant désignée par plusieurs organisations sous l'appellation « Journée internationale des droits des femmes ».

Loin de constituer un événement commercial dénaturé, la Journée internationale des droits des femmes est une date charnière du calendrier féministe, dont l'objectif est de dénoncer les discriminations, les inégalités et les violences vécues par les femmes. Il s'agit d'un moment propice à la réflexion et à la recherche de solutions visant à améliorer la condition de chacune des femmes, tout en soulignant le chemin parcouru.

Cette journée spéciale puise ses racines dans diverses manifestations de femmes, dont les luttes ouvrières pour le suffrage universel féminin, en Amérique du Nord et en Europe au tout début du 20^e siècle. À cette époque, le monde industrialisé connaît de grands changements, notamment sur les plans de la croissance démographique et des idéologies radicales.

Des faits historiques

La « véritable » origine du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, serait principalement marquée par deux faits historiques : le Woman's Day en Amérique et la Journée des femmes en Europe.

Le Woman's Day en Amérique

La Journée internationale des droits des femmes tire son origine d'une manifestation pour le droit de vote des femmes organisée par le Comité national de la femme du Parti socialiste américain et qui a eu lieu le dernier dimanche du mois de février 1909. Connue sous le nom de Woman's Day, elle demeure l'une des activités officielles du comité et sera célébrée annuellement aux États-Unis jusqu'en 1914.

La Journée des femmes en Europe

En 1910, à l'occasion de la 2^e Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, l'Allemande Clara Zetkin, alors présidente du Secrétariat international des femmes socialistes, propose l'instauration d'une journée des femmes qui serait célébrée à chaque année pour servir la propagande en vue de l'obtention du droit de vote des femmes. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les déléguées des 17 pays présents.

L'internationalisation du « 8 mars »

À la suite de la résolution de Copenhague, la Journée internationale des droits des femmes est célébrée pour la première fois le 19 mars 1911 en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, où plus d'un million de femmes et d'hommes participent à des rassemblements.

En 1913 et en 1914, les femmes vivant en Europe ou en Russie tiennent des rassemblements à la fin du mois de février ou au début du mois de mars pour protester contre la guerre ou pour exprimer leur solidarité envers les autres femmes.

En 1917, peu de temps avant la fin du régime tsariste, les femmes russes passent outre les instructions des militants bolcheviques et manifestent pour réclamer du pain et le retour de leur mari de la guerre. Cet événement a lieu le dernier dimanche de février selon le calendrier en usage en Russie, ce qui correspond au 8 mars du calendrier grégorien moderne. En 1921, en guise de commémoration, le président russe Lénine consacre la date du 8 mars Journée des femmes.

Les décennies suivantes, la Journée internationale des femmes est marquée vers la même date chaque année en Europe et dans d'autres régions du monde. C'est aussi le cas en Amérique du Nord où elle est soulignée au même moment, mais de façon sporadique, jusqu'à la fin des années 60.

Depuis, elle s'est transformée en une activité d'envergure à laquelle le mouvement féministe a largement contribué.

Le « 8 mars » au Québec

À la fin des années 60, l'intérêt pour la Journée internationale des droits des femmes est avivé par le mouvement de libération des femmes qui prend naissance au Québec. Le 8 mars 1971, le Front de libération des femmes lance officiellement une campagne nationale pour l'avortement libre et gratuit. Une marche est alors organisée à Montréal de même qu'un colloque.

Les groupes de femmes, les syndicats et les groupes communautaires concourent également à faire du « 8 mars » une manifestation annuelle. Luttés contre la discrimination, revendications sociales et économiques ou conditions de travail sont des sujets avancés sur la place publique, à la faveur de ce moment de réflexion et d'action que constitue cette journée spéciale.

L'Organisation des Nations Unies contribue à la cause des femmes et des filles

En 1977, l'Organisation des Nations Unies (ONU) adopte une résolution pour inviter chaque pays de la planète à consacrer une journée à la célébration des droits des femmes et de la paix internationale. Le « 8 mars » est ainsi devenu cette journée de reconnaissance dans de nombreux pays.

À la suite d'une proposition présentée par le gouvernement du Canada en 2011, l'ONU déclare le 11 octobre Journée internationale des filles. Cette reconnaissance est le fruit du plaidoyer mondial de la campagne « Because I am a Girl » de l'organisation Plan international, dont la mission est de mettre fin à l'inégalité de genre et de promouvoir les droits des filles à travers le monde.

Sources :

CÔTÉ, Renée. *La Journée internationale des femmes*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1984, 237 p.

MONTREYNAUD, Florence. *Le XX^e siècle des femmes*, Paris, Éditions Nathan, 1999, 830 p.

CONDITION FÉMININE CANADA. *Mais qu'est-ce que la Journée internationale des femmes?*, [En ligne], 2000. [<https://bit.ly/2T7XyMu>] (Consulté le 1^{er} mars 2019).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Journée internationale de la femme*, [En ligne], 2006. [<https://bit.ly/1ckvwSG>] (Consulté le 1^{er} mars 2019).

PLAN INTERNATIONAL – BECAUSE I AM A GIRL. *Le 11 octobre déclaré la Journée des filles!*, [En ligne], 2011. [<https://bit.ly/2EFtbE3>] (Consulté le 1^{er} mars 2019).

Mars 2019

Ce document est disponible sur le site Web du Conseil du statut de la femme au www.csf.gouv.qc.ca.

Also available in English.

La reproduction totale ou partielle du présent document à des fins non commerciales est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec